

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Usumbura

, le 31. III 1958
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

(1) N° 662/1134

Réf. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp

1138 TP.2/02/DC
8/4/58.

B.E.57 -15.5.2.
Retrait subdélégation.

Dos. 19.61.19.

KIBUNGO



5039

VU B.C.

29.3.58

Van Laere
10.3.58

TRANSMIS copie pour information à :

- Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI,
- Monsieur le Chef du Service du Contrôle Budgétaire à USUMBURA.
- Monsieur le Chef du Service de la Comptabilité à USUMBURA.
- Monsieur le Directeur au Plan Décennal à USUMBURA.

Usumbura, le

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et àK I B U N G U .

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Suite à la décision de racheter au Docteur VAN LAERE sa maison au lac Mohassi, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je retire de la subdélégation de 105.500 frs. vous accordée à charge de l'article 92.79.015.05.02.900 la somme de 66.900 fr. destinée à l'aménagement du gîte de NSINDA.

Le montant de votre subdélégation à l'article précité est ainsi ramené de 308.500 fr. à 241.600 fr. dont 38.600 fr. pour aménagement des gîtes existants et 203.000 fr. pour construction d'un nouveau gîte à Rwamagana.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
DU RUANDA-URUNDI.

J. SCHEUFELLE.